

(la « **Société** »)

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES JOUETS DU 30 SEPTEMBRE 2024

Ordre du jour

Pour avis :

1. Proposition d'évolution de l'objectif de réemploi et réutilisation (5.5 du cahier des charges)
2. Propositions de primes ou pénalités - éco-modulations (2.1 du cahier des charges)

Pour information :

3. Suivi et de la mise en œuvre de l'agrément ainsi que du rapport annuel d'activité de l'éco-organisme 2023
4. Programmes de recherche et développement
5. Synthèse des plans individuels et communs de prévention et d'éco-conception

Le 30 septembre 2024, à 14h00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes Jouets (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 29 juillet 2024, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes Jouets d'Ecomaison :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Giulia Basclat, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) par délégation de pouvoir à Jean Kimpe
- M. Christophe Drevet, titulaire, représentant de la Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP)
- M. Martial Doumerc, suppléant, représentant de la Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP)
- M. Jean Kimpe, suppléant, de la Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE)
- Christian Molinari, titulaire, représentant des éditeurs de Jeux

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Isabelle Védie, titulaire, représentante de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC);
- M. Jérémy SETTBON, suppléant de la Fédération des Entreprises d'Insertion par délégation de pouvoir à Jean-Luc Jugant, représentant de France Nature Environnement
- Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;

(la « **Société** »)

- Mme Guenola Gascoin, suppléante du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD) par délégation de pouvoir à Isabelle Vedie;
- Thomas Nabon, titulaire, représentant d'ESS France
- Marjorie Grégoire, suppléante, représentante d'ESS France

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Philippine Dubois, titulaire, représentante du Cercle National du Recyclage (CNR) par délégation de pouvoir à Marion Adam;
- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) ;
- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF) par délégation de pouvoir à Sylviane Oberlé ;

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;
- M. Jean-Luc JUGANT, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE)

Absents :

- Mme Pauline Debrabandere, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF) ;
- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de FRENE
- M. Jacky Bonnemains, titulaire, représentant Robin des Bois
- Mélanie Lepoultier, titulaire, intercommunalité de France

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Ecomaison :

- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et Juridiques ;
- M. Matthieu Goutti, Responsable de la filière Jouets ;
- Mme. Pauline Boulard, Chargée des Affaires Règlementaires et Institutionnelles

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Christophe Drevet préside la réunion en sa qualité de Président du Comité des Parties Prenantes Jouets (le « Président »).

(la « **Société** »)

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le Comité a valablement délibéré sur les projets soumis à son avis.

Saisine pour avis

1. Ecomaison a soumis au vote deux options pour **recueillir un avis sur l'évolution de la comptabilisation du réemploi et de la réutilisation de la filière Jouets conformément au cahier des charges (5.5)**

Délibération 1 : La Société propose au Comité des Parties Prenantes **d'approuver la première option sur l'évolution de la comptabilisation du réemploi et de la réutilisation en intégrant tous les opérateurs du réemploi exceptés les plateformes CtoC**, telle que présentée en séance.

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP) : **Favorable**
- Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) : **Favorable**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Absent**
- Union des éditeurs de Jeux (UEJ) : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Abstention**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Abstention**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Abstention**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Abstention**
- ESS France : **Avis défavorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Abstention**
- Cercle National du Recyclage : **Abstention**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Abstention**
- Association Régions de France : **Abstention**
- Intercommunalités de France : **Absent**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Favorable**
- FRENE : **Absent**
- Zero Waste France : **Absent**
- France Nature Environnement : **Abstention**
- Robin des bois : **Absent**

Avec cinq (5) avis favorables, un (1) avis défavorable et neuf (9) abstentions, le Comité émet un avis favorable pour maintenir l'objectif de réemploi du cahier des charges sous condition de :

(la « **Société** »)

- Continuer à prioriser nos actions en faveur du réemploi solidaire en détournant systématiquement quand c'est possible les tonnes vers les acteurs de l'ESS
- En suivant et en comptabilisant plus finement les tonnes réemployées par tous les opérateurs du réemploi exceptées les plateformes CtoC

Délibération 2 : La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver **la deuxième option d'évolution de la comptabilisation du réemploi et de la réutilisation en intégrant les plateformes CtoC, telle que présentée en séance.**

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP) : **Favorable**
- Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) : **Favorable**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Absent**
- Union des éditeurs de Jeux (UEJ) : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Abstention**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Abstention**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Abstention**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Abstention**
- ESS France : **Avis défavorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Abstention**
- Cercle National du Recyclage : **Abstention**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Abstention**
- Association Régions de France : **Abstention**
- Intercommunalités de France : **Absent**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Favorable**
- FRENE : **Absent**
- Zero Waste France : **Absent**
- France Nature Environnement : **Abstention**
- Robin des bois : **Absent**

Avec cinq (5) avis favorables, un (1) avis défavorable et neuf (9) abstentions, le Comité émet un avis favorable pour maintenir l'objectif de réemploi du cahier des charges sous condition de :

- Continuer à prioriser nos actions en faveur du réemploi solidaire en détournant systématiquement quand c'est possibles les tonnes vers les acteurs de l'ESS

(la « Société »)

- En suivant et en comptabilisant plus finement les tonnes réemployées par tous les opérateurs du réemploi dont les plateformes CtoC

2. Recueillir un avis sur la proposition des primes et des pénalités (éco-modulation)

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver la proposition des primes et des pénalités, telle que présentée en séance.

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable avec abstention sur le critère gestion durable**
- Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP) : **Favorable avec abstention sur le critère gestion durable**
- Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) : **Favorable avec abstention sur le critère gestion durable**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Absent**
- Union des éditeurs de Jeux (UEJ) : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Favorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Favorable**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Favorable**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Abstention**
- ESS France : **Abstention**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Abstention**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Abstention**
- Association Régions de France : **Favorable**
- Intercommunalités de France : **Absent**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Favorable**
- FRENE : **Absent**
- Zero Waste France : **Absent**
- France Nature Environnement : **Abstention**
- Robin des bois : **Absent**

Avec dix (10) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et cinq (5) abstentions sur tous les critères et quatre (4) sur le critère gestion durable, le Comité émet un avis favorable sur la proposition des primes et des pénalités, telle que présentée en séance.

ECOMAISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Saisine pour information

Ecomaison a également présenté pour information, à l'aide d'une présentation, le rapport d'activité 2023, la synthèse des plans de prévention et d'éco-conception ainsi que l'avancement R&D de la filière Jouets.

Christophe Drevet
Président

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)